



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-869

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-12-06-00023 - Arrêté n° 2022-01424???	Portant délivrance du certificat de compétence de formateur aux premiers secours (1 page)	Page 3
75-2022-12-06-00024 - Arrêté N° 2022-01425???	Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page)	Page 5
75-2022-12-06-00025 - Arrêté N° 2022-01426???	Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page)	Page 7
75-2022-12-07-00002 - Arrêté N° 2022-01427???	Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours. (1 page)	Page 9
75-2022-12-07-00003 - Arrêté N° 2022-01428???	Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.?? (2 pages)	Page 11

Préfecture de Police

75-2022-12-06-00023

Arrêté n° 2022-01424

Portant délivrance du certificat de compétence
de formateur aux premiers secours

Arrêté N° 2022-01424

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'annexe 220047 du 08 novembre 2022 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 29/11/2022 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Croix-Rouge Française, à Paris 15ème (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme BOSSAERT Oceane (Val-d'Oise) Mme CHAVRIER Magali (Alpes-Maritimes) Mme FRISARI Sarah (Alpes-Maritimes) Mme GOMEZ Lucy (Alpes-Maritimes) M. LE DU Swann (Paris)	Mme LESCROART Marine (Nord) M. MONLLOR Alcor (Ille-et-Vilaine) M. PATER Florent (Savoie) Mme TOUACHE Justine (Bouches-du-Rhône) -
--	---

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 06 décembre 2022

Pour le préfet de Police
Pour le préfet, secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2022-12-06-00024

Arrêté N° 2022-01425

Portant délivrance du certificat de compétences
de formateur en prévention et secours civiques

Arrêté N° 2022-01425

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe 220048 du 08 novembre 2022 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 29/11/2022 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête:

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Croix-Rouge Française, à PARIS 15ème (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme AHMED Bassinte (Paris) M. BOUKHOUF Massy (Val-de-Marne) M. FAUCHER Benjamin (Paris)	M. LAURENT Quentin (Paris) Mme NAILLARD Pascale (Paris) -
---	---

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 06 décembre 2022

Pour le préfet de Police
Pour le préfet, secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2022-12-06-00025

Arrêté N° 2022-01426

Portant délivrance du certificat de compétences
de formateur en prévention et secours civiques

Arrêté N° 2022-01426

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe 220046 du 08 novembre 2022 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 29/11/2022 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à PARIS 15ème (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. AYRAULT Nathan (Isère)	M. MALBEC François (Lot-et-Garonne)
M. COGNARD Quentin (Côte-d'Or)	Mme MÉRIVOT Charline (Hauts-de-Seine)
M. ESCOTS Matis (Gironde)	M. PINVILLE Fabrice (Val-de-Marne)
M. GIBB Jonathan (Paris)	Mme SLABOLEPSZY Chloé (Hérault)
Mme HÄFELIN Audrey (Paris)	M. VINCENT Nicolas (Portugal)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 06 décembre 2022

Pour le préfet de Police
Pour le préfet, secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2022-12-07-00002

Arrêté N° 2022-01427

Portant délivrance du certificat de compétences
de formateur aux premiers secours.

Arrêté N° 2022-01427

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'annexe 220050 du 15 novembre 2022 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 01/12/2022 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Délégation territoriale des Hauts-de-Seine de la Croix-Rouge Française, à Boulogne-Billancourt (92), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. BONNET Geoffroy (Hauts-de-Seine) Mme GIUBILINI Luna (Hauts-de-Seine)	M. MESTRE Tristan (Hauts-de-Seine) M. VEREZ Stéphane (Hauts-de-Seine)
--	--

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 07/12/2022

Pour le préfet de Police
Pour le préfet, secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2022-12-07-00003

Arrêté N° 2022-01428

Portant délivrance du certificat de compétences
de formateur aux premiers secours.

Arrêté N° 2022-01428

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'annexe 220049 du 14 novembre 2022 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 01/12/2022 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, à Villeneuve-Saint-Georges (94), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. BOUCHONNET Julien (Paris)	M. MAILLOT Maverick (Manche)
M. BOURGERIE Tanguy (Orne)	M. MEUNIER Thomas (Paris)
M. BOYER Damien (Paris)	M. NADAUD Pierre (Isère)
M. DELATTRE Benjamin (Hauts-de-Seine)	M. PEREIRA Aurélien (Seine-et-Marne)
M. DUCROT Raphaël (Val-de-Marne)	M. PICHON Amaury (Vienne)
M. EL BAHLOUSSI Kamel (Nord)	M. PLATERO MARTIN Mathieu (Corrèze)
M. GADRAS Quentin (Maine-et-Loire)	M. POINSINET DE SIVRY Rémi (Seine-Saint-Denis)
M. HERSELIN Yohan (Charente-Maritime)	M. TURPAUD Florian (Paris)
M. LUCIA-SOPENA Sébastien (Seine-Saint-Denis)	M. ZANELLI Alexandre (Paris)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 07/12/2022

Pour le préfet de Police
Pour le préfet, secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé :Colonel Sébastien ALVAREZ

2022-1428